

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE  
BESANCON

COMMUNE  
DE  
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **24/9/2016**

que la convocation du Conseil avait été faite **16/09/2016**

et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

## EXTRAIT

### du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **23 septembre 2016**

L'an deux mil seize

Le **vingt trois septembre** à 20 heures 00

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, PERNIN Gérard, MULIN Cyril, PERRUCHE Sylvain et COQUARD Cédric, TOITOT Salomé, FREZARD Denis et DROUHARD Roland**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

### **Objet : TRAVAUX EN FORET : ABATTAGE – FACONNAGE – DEBARDAGE - CABLAGE**

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis établi par l'entreprise SYLVAGEST représentée par M. TISSERAND Olivier à BUSSIERES concernant les travaux de bûcheronnage 2016-2017 aux tarifs suivants :

- Abattage façonnage	9.00 €/m <sup>3</sup>
- Débardage	7.50 €/m <sup>3</sup>
- Câblage	55.00 €/heure

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de bûcheronnage avec l'entreprise SYLVAGEST.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire

Frédéric REIGNEY

